

دراسة مقارنة لبعض الجوانب اللغوية للغة العربية واللغة الفرنسية

د. محمد صالح القلاي

كلية الآداب بغريان - جامعة الجبل الغربي

يهدف البحث إلى إبراز جوانب معينة في اللغة العربية والتي نرى أنها تفيد المتعلم وأستاذ اللغة الفرنسية على حد سواء وقد تسبب في وقوع متعلمي اللغة الفرنسية من الطلبة الليبيين الذين تعلموا اللغة العربية منذ نعومة أظافرهم باعتبارها اللغة الأم، في أخطاء لغوية تعيق اكتسابهم لها. ويتناول الجزء الأول النظام الصوتي في اللغة العربية ومقارنته باللغة الفرنسية، وإبراز خصوصياته في كلتا اللغتين. وفي الجزء الثاني والأخير سنتوقف عند الاختلاف بين اللغتين على المستوى الكتابي، وسنتطرق إلى جوانب عدة من قواعد الكتابة العربية المرتبطة بالحواسل التذكير والتأنيث، والضمائر، والعدد والمعدود والأفعال اللازمة والمتعدية واشتقاقاتها والصفات والمعرفة والنكرة وأدوات التأكيد وحروف الجر وغيرها من الاختلافات التي تسبب وقوع متعلم اللغة الفرنسية في أخطاء قد يساعده هذا البحث في تلافيها.

« Etude comparative de quelques aspects des
systèmes arabe et français »

Résumé:

Cette recherche vise à montrer des aspects du système linguistique arabe qui induiseraient des erreurs auprès des apprenants libyens du français.

Ces derniers ont appris la langue arabe dès leur naissance en tant que langue maternelle.

Cette recherche dont l'objectif est de servir apprenants et enseignants du français, met l'accent sur ces aspects linguistiques qui freineraient leur apprentissage.

La première partie est consacrée aux aspects du système phonologique arabe comparé aux aspects du système phonologique français qui induiseraient des erreurs à prévoir.

La deuxième et la dernière partie est consacrée aux aspects grammaticaux et graphiques des deux systèmes qui induiseraient des erreurs à prévoir.

L'objectif de cette recherche est l'étude de quelques aspects du système linguistique de la langue arabe qui induiseraient des erreurs chez les apprenants de la langue française. Nous présentons les deux systèmes comparés. Nous traitons exclusivement les différences systémiques qui pourraient avoir une incidence sur les formes écrites en langue cible. Le système linguistique arabe semble être la source principale des erreurs d'interférence.

Le système phonologique

Le système consonantique arabe

Nous présentons ci-dessous les consonnes de la langue arabe :

	bilabiales	Labiodentales	interdentales	Alveolaires	prepalatales	palatales	Postpalatales	pharyngales	Laryngales
Occlusives	بB			ت t ط t. دd		ك K	ق Q		ء
Fricatives		فF	ذ d	سS ز Z	ش Š	ح h ج g.	خ X	هـ H عC	حـ H
Affriquées				غĠ					
Nasales	مM			نN					
Latérales				لL					
Vibrantes				رR					
Glides	وW				ي y				

À propos de l'articulation consonantique nous remarquons ce qui suit :

/b/ occlusive sonore est l'équivalent du « b » français. À noter que le système arabe ne comprend pas le « p » vis à vis duquel les apprenants rencontrent souvent des difficultés pour sa réalisation.

|m| occlusive sonore nasale est identique au m français.

« w » glide sonore est le même que le « w » de week, mot anglais.

|f| fricative sourde est identique au f français.

|t| fricative sourde est identique au « th » figurant dans « thing ».

|d_| fricative sonore est identique au « th » de la langue anglaise comme dans « this ».

|t| occlusive sourde est identique au « t » français.

|d| occlusive sonore est identique au « d » français.

|l| continue sonore nasale est identique au « l » français.

|n| occlusive sonore nasale est identique au « n » français.

|g^| affriquée sonore est analogue au « dg » du mot anglais gadget.

|r| vibrante sonore est réalisée obligatoirement comme le « r » roulé de l'espagnol et jamais comme le « r » parisien du français standard qui correspond en arabe à un phonème tout à fait distinct, le |g^|.

|s| fricative sifflante sourde est analogue au « s » français de (sa) et gardant partout cette prononciation.

|z| sonore correspondante est analogue au « z » français.

|s.| fricative sourde emphatique, c'est |s | emphasé.

|ʃ| fricative sourde, chuintante est analogue au « ch » français de cheval.

|y| glide sonore est analogue au « y » français de payer.

|k| occlusive sourde est analogue au « k » français.

|gˆ| fricative sonore est analogue au « r » parisien du français standard et n'altérant jamais en arabe, avec la prononciation roulée qui correspond au phonème |r |.

|h| fricative sonore est voisine du « h » anglais.

Il est ainsi confirmé que le système phonologique français comprend des consonnes n'existant pas en arabe et vice versa. Il manque au système consonantique arabe les consonnes |v| et |p|. Pour les réaliser, l'arabophone substitue un son approchant faisant partie de son système phonique.

Selon le Professeur Vincent Lucci, université Stendhal de Grenoble, l'un des auteurs de la typologie des erreurs d'orthographe, la langue française est composée de 36 phonèmes, soit 16 voyelles et 20 consonnes. Elle comprend davantage de sonores que l'arabe. Or la langue arabe comprend davantage

de consonnes sourdes que le français (Article Dr Hassanat Mohamed, université de Tours, Synergie no 4, 2007)

Le Professeur Vincent Lucci avait ajouté que le paradoxe de la phonographie française est qu'au trente-six phonèmes, correspondent environ cent trente graphèmes, ce qui rend ainsi la relation phonographique compliquée.

Le système vocalique arabe

Au niveau vocalique la différence systémique est distinctive. Le système vocalique de l'arabe ne compte que six voyelles dont trois brèves |a|, |i|, |u| et les longues correspondantes |a.|, |i.|, |u.|. Jaffré et J. David admettent que :

“ [...] les langues sémitiques (dont l'arabe) ne comptent que trois voyelles qui peuvent être brèves ou longues. ”¹

Quant au fonctionnement vocalique, ces voyelles limitées assument un rôle phonétique important. Koughougli précise bien à ce propos que:

“ Le petit nombre de voyelles de l'arabe fait que chacune d'entre elles dispose d'un large espace, ce qui permet des réalisations phonétiques variées. ”²

Nous remarquons ainsi que la différence entre les deux systèmes a de l'influence sur l'apprentissage :

“ Le système vocalique arabe se distingue davantage du système vocalique français que ne s’en distingue le système consonantique. Cela provoque de véritables difficultés d’apprentissage que les enseignants doivent connaître. ”³

La distinction entre les différentes voyelles n’est pas évidente pour un arabophone.

[i] et [y], [e] et [ø], [ɔ] et [œ].

[u] et [y], [o] et [ø], [ɛ] et [œ], [ɣ] et [ɛ].

D’une manière générale, un arabophone est victime de surdit  phonologique   l’ gard des voyelles fran aises. De surcro t, l’apprenant arabophone du fran ais est g n  par les consonnes et les voyelles fran aises n’ayant pas de correspondant phon tique dans sa langue. Pour prononcer correctement, l’effort de l’apprenant arabophone consiste   d placer son syst me articulatoire de l’arri re vers l’avant. Le syst me vocalique arabe ne comprend pas les voyelles fran aises suivantes :

(a) (a~) (ɛ) (ɛ~)

(œ) (ɔ) (Ø) (æ~)

(y) (ɔ)

Nous r capitulons que la langue arabe poss de trois voyelles, /i/, /a/, /u/ qui sont longues selon leur position, alors que le fran ais en comprend seize dont,

“ dix sont des phon mes essentiels   la compr hension linguistique. Ce sont /i/, /y/, /u/, /o/, /a/

qui n'ont qu'un seul timbre et cinq autres phonèmes qui peuvent se réaliser selon les variantes phonétiques caractéristiques du français standard. Ce sont : E qui peut être [e] ou [ɛ] ; EU qui peut être [ø] ou [œ] ; O qui peut être [o] ou [ɔ] ; A qui peut être [a] ou [ɑ] ; É qui peut être [ɛ] ou [æ̃].”⁴

2. Le système graphique

Contrairement au français et à l'anglais, l'arabe s'écrit et se lit de droite à gauche en usant un alphabet distinct.

Le mot graphique en arabe n'est que l'image écrite du mot phonique. (Chaque mot doit avoir au moins deux consonnes.). Autrement dit,

“ Le principe fondamental de l'écriture arabe est que la graphie normale d'un mot reflète exactement sa prononciation. ”⁵

En arabe, la correspondance entre phonie et graphie est presque générale. À chaque unité phonique correspond un signe graphique et les exceptions sont rares.

“ En arabe, le décalage entre code phonique et code graphique est bien moins important qu'en français. L'élève arabophone est dérouté dans la pratique de l'écriture française par l'absence de correspondance entre graphème et phonème. Tout se passe comme s'il tentait de rétablir cette correspondance. ”⁶

À remarquer, dans le cadre de la relation bijective entre l'oral et l'écrit en arabe, que :

“ Le principe de correspondance phonie–graphie veut que l'adjonction de clitiques à un mot ne modifie pas la graphie de base de ce mot. Il y a cependant quelques cas où un mot n'a pas la même graphie s'il est isolé ou si on lui a soudé d'autres éléments.

Ces cas anormaux, tout en compliquant un peu l'écriture, rapprochent la graphie de la prononciation. ”⁷

Le fonctionnement alphabétique (consonnes et voyelles) est particulier dans cette langue sémitique.

“ Dans les langues sémitiques (arabe, hébreu), les voyelles ont pour l'essentiel une fonction grammaticale et désambiguisent les séquences de consonnes. Or le paradoxe des écritures sémitiques c'est qu'elles ne notent pas ces voyelles de façon systématique. Les lecteurs adultes procèdent donc en “ éliminant progressivement l'incertitude ” (Masson 1992)⁸

J.P. Jaffré et J. David décrivent le processus d'identification sémantique des mots, “ dans les langues sémitiques ” et précisent que la succession de consonnes renvoie plus volontiers au lexique, tandis que les voyelles remplissent plutôt une fonction grammaticale. Tout sémite qui entend prononcer un

mot, le décompose, par une gymnastique mentale instantanée, en une racine consonantique et en une flexion vocalique. Dans l'écriture, il s'attache à éviter ce qui pourrait créer une confusion entre racine et flexion (Février).

Dans les langues sémitiques, ajoutent-ils, la démarcation est donc déterminée par des unités significatives composites où les racines consonantiques soulignent la prééminence des unités lexicales. Confrontées au même problème, les langues indo-européennes adoptent des solutions différentes dans la mesure où la racine, élargie en radical, forme un bloc compact, relativement stable auquel s'ajoutent des préfixes ou des suffixes, indicateurs de la fonction. (Février, ibid.)

Contrairement aux langues indo-européennes, l'arabe écrit fonctionne exclusivement par des lettres minuscules. (absence de lettres majuscules au début des phrases). Le système graphique arabe est consonantique. Comme cela était mentionné, l'écriture arabe repose essentiellement sur les consonnes. Souvent la signification de chaque mot dépend du contexte. Pour être lue et comprise, l'écriture arabe exige que l'apprenant ait un niveau minimum en grammaire et en lexique. C'est pourquoi l'apprentissage de l'arabe écrit n'est pas réalisable

sans la maîtrise minimale de ses règles orthographiques grammaticales et lexicales.

3. Aspects des erreurs de l'écrit

Nous tenterons de présenter les faits courants susceptibles d'apporter quelques éclaircissements sur certaines difficultés qu'affrontent les arabophones en français écrit. Notre objectif ne consiste pas à établir une analyse détaillée des deux systèmes (l'arabe et le français) mais tend uniquement à prédire les difficultés de l'écrit que rencontrent les sujets apprenant le français.

3.1 Le genre et le nombre

Nous pensons que le sujet écrivant procède par la mise en œuvre d'habitudes écrites issues de sa langue maternelle. Frank Marshand précise à ce propos que :

“ L'apprenant arabophone a tendance à ne pas cumuler dans un même mot ou dans un même syntagme les deux marques écrites françaises du féminin et du pluriel. ”¹⁰

En langue arabe, le féminin s'écrit différemment du masculin dans la majorité des cas. En français “ ma ” se place avant un mot féminin, “ mon ” se place devant un mot masculin, à l'exception des mots commençant par des voyelles. L'erreur démontre une généralisation chez l'apprenant qui aurait dû faire attention à l'exception de la règle.

Les genres sont différents en arabe et en français: le soleil, le jardin, l'arbre..., sont féminins en arabe ; « la maison, la nuit, la chose » sont masculins en arabe. En arabe, il y a un seul article défini, commun aux deux genres et aux trois nombres (singulier, duel et pluriel). Exemples :[al kitabou]: le livre, [al kouratou]: la balle, [al kitabaani]: les deux livres, [al kourataani]: les deux balles. Le genre féminin de l'adjectif qualificatif est [atu] pour le singulier et [̄atu] pour le pluriel. Exemples : [al kouratou

sa'guiratu] traduction littérale : la balle petite [al kour̄atou sa'guiratu] traduction littérale : les balles petites.

Le genre de l'adjectif possessif dépend de la personne qui possède l'objet et non pas du genre de l'objet possédé. Il est courant de dire en arabe :

Elle a mis sa pantalon (pour son pantalon).

Le nombre s'obtient par une flexion vocalique interne du substantif masculin et féminin :

[al kita@bu] le livre → [al kutubu] les livres

Le nombre de l'adjectif qualificatif au féminin se marque par la désinence suffixale [atu] au singulier et [a@tu] au pluriel comme c'est le cas pour le genre démontré précédemment.

3.2 Les verbes en arabe et leur fonctionnement, comparés au français

En français, la marque temporelle affecte le verbe. En arabe, s'il est fourni, le temps demeure extérieur à la forme du verbe avec ses modalités. En arabe, la modalité du temps n'est pas grammaticalisée.

La conjugaison française, les différents modes et la concordance des temps sont à découvrir pour l'arabophone voulant apprendre le français.

Dans le groupe verbal, il n'y a pas de désinences muettes. Les auxiliaires "être" et "avoir" et les verbes pronominaux font partie du système arabe sous d'autres formes totalement différentes. Leur aspect significatif figure en arabe. L'aspect réfléchi est réalisé par un changement vocalique au sein du verbe.

3.3. Le substantif, l'adjectif qualificatif et l'adverbe

En arabe, le nom n'est pas stable quant à sa position particulière dans la phrase. La phrase en arabe peut être nominale, sans verbe :

[ataksu jamiil] → le temps ∅ beau.

Elle peut être verbale:

[yalaabu al waladu], traduction intégrale → joue l'enfant.

Ainsi, la phrase nominale commence par le substantif ou ses substituts. La phrase verbale commence par le verbe. La phrase nominale est souvent descriptive. La phrase verbale est souvent plus vive, dynamique que la première. La voyelle finale

indique la fonction du substantif contrairement au français où la place du substantif dans la phrase révèle sa fonction.

L'adjectif qualificatif est placé obligatoirement après le substantif. Une phrase du type " jolie est cette fille " est rare en arabe.

L'adverbe est souvent placé en fin de phrase. Les règles déterminant sa position sont différentes en français et en arabe :

" Je m'occuperai sérieusement de lui " a comme phrase équivalente en arabe : " Je m'occuperai de lui sérieusement " .

3.4. Le fonctionnement des pronoms

Les pronoms personnels compléments d'objet font partie du verbe :

[Akal tuhu], traduction littérale : " j'ai mangé le " pour " je l'ai mangé "

Le pronom relatif est unique et varie selon le genre et le nombre de l'antécédent :

[al baladu allad.i...] : Le pays qui...

[al bintu allati...] : La fille qui...

[atarik allad.i...] : le trajet que j'ai tracé...

[atiflu allad.i yarkusu] : l'enfant qui danse

À noter qu'à travers les deux derniers exemples, il s'avère que le pronom relatif arabe [allad.i] fonctionne pour les pronoms relatifs " qui " et " que "

3.5 Le fonctionnement des prépositions

Le fonctionnement du système prépositionnel est différent dans les deux systèmes. Les verbes transitifs indirects en arabe diffèrent des verbes transitifs indirects en français. :

“ Il écoute le maitre ”, traduction en arabe : Il écoute au maitre.

“ Il obéit à sa mère ”, traduction en arabe : Il obéit sa mère.

Au lieu de construire des phrases courtes et correctes, l'arabophone rédige des phrases longues reliées par [wa] “et, français”, connecteur le plus répandu en langue arabe.

“ La syntaxe de l'arabe se passe au demeurant fort bien de ces accessoires, notamment grâce à l'usage, très spécifique, qu'elle fait de la conjonction de coordination /wa/ qui fonctionne à bien des égards, comme un véritable outil de ponctuation. ”¹¹

Conclusion

Nous avons présenté des aspects linguistiques des systèmes arabe et français qui ont des fonctionnements distincts au niveau phonologique, consonantique, vocalique, grammatical et graphique.

La correspondance phonie-graphie est prédominante en arabe, le cas est différent en français ou il ya des irrégularités notables.

Le système linguistique arabe est consonantique en grande partie alors que les voyelles jouent un rôle notable dans le système linguistique français. Le code grammatical, syntaxique et graphique est distinct dans chaque langue.

Ce fonctionnement linguistique bilingue distinct provoquerait des erreurs à prévoir auprès des apprenants libyens ayant appris l'arabe dès leur naissance.

Il nous semble d'après notre expérience comme enseignant de français à l'université que les apprenants procèdent dans leur apprentissage par le mécanisme cognitif autrement dit les connaissances linguistiques acquises précédemment à savoir l'arabe dans notre cas, c'est pourquoi nous avons mis l'accent sur ces aspects qui nous semblent d'une grande importance ayant une influence notable, à prendre en considération dans la didactique et l'apprentissage du français.

Notes et références :

1. Jaffré J-P. et David J., Genèse de l'écriture, ELA n0 91, juillet-sept. 1993, p. 119,
2. Koughougli D.E., Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui, CNRS, Pocket, 1994, p. 35.
3. Frank Marshand, L'acquisition du langage , De la Grave 1975, p73
4. P. et M. Léon, Introduction à la phonétique corrective. Paris, Hachette. Larousse. Belc, 1980, p. 18.
5. D.E. Koughougli, op. cit., p. 16.
6. Frank Marshand, op. cit., p. 81.
7. D.E. Koughougli, op. cit., p. 25.
8. Jaffré J-P. et David J., Genèse de l'écriture, ELA n° 91, juillet-septembre 1993, p. 119.
9. Jaffré J.P, David J., op. cit., ELA n° 91, p. 117, 1993.
10. F. Marshand, op. cit., p. 82
11. D.E. Koughougli, op. cit., p. 28.

Bibliographie générale:

Dr. Hasanat Mohamed, Université de Tours, Acquisition d'une langue seconde, les avantages et les entraves de la langue maternelle chez les bilingues français-arabe/arabe-français, Synergies, Monde arabe n° 4 - 2007 pp. 209-226, recherche dont notre bibliographie a été recueillie.

Alain Kerjean, l'apprentissage par l'expérience, Esf, 2006, 92133 Issy -les- Moulinaux Cedex, 224 pages.

Baetens Beardsmore, H. 1986. Bilingualism: Basic Principles, Clevedon, Avon: Multilingual Matters.

Baker, C. 1988. Key issues in Bilingualism and Bilingual Education, Clevedon, Avon: Multilingual Matters.

- Blanchère, R., 1958, Eléments de l'arabe classique, Paris, Maisonneuve.

Bloomfield, L. 1935. Language. Londres: Allen and Unwin.

Cantineau, J. 1960. Etudes de linguistique arabe, Paris: Klincksieck.

Croft, K. 1980. Reading in English as a second language. Cambridge, Mass: Winthrop Publishers. Inc.

Diaz, R.M. et Klingler, C. 1991. "Towards an explanatory model of the interaction between bilingualism and cognitive development", in: Bialystok, E. (Ed.): Language Processing in Bilingual Children, Cambridge: Cambridge University Press.

Dubois, J. 1973. Dictionnaire de linguistique, Paris: Larousse.

Dweik, B. 2000. «Bilingualism and the problem of linguistic and cultural interference», Arabic language and culture in a borderless word, Kuwait University, p. 224-237.

Fesfes, N. 1994. Problèmes de l'apprentissage du français langue étrangère par des élèves syriens de l'enseignement secondaire, Université de Toulouse.

Ghellai Mohamed, " Analyse des erreurs et des représentations orthographiques du français par des intellectuels arabophones", Thèse de Doctorat, nouveau régime, 1997, Université Stendhal, Grenoble, France.

Grosjean, F. 1982. Life with two languages: an introduction to bilingualism, Cambridge MA: Harvard University Press.

Greis, N. 1966. "The Implications of Contrastive Studies For the Teaching of English to Arabic Speakers", in Teaching English to Speakers of Other Languages, Washington: Betty Wallace Robinett (éd).

Hagège, C. 1996. L'enfant aux deux langues, Paris: Odile Jacob.

HAMERS, J.F. et BLANC, M., 1983. Bilinguisme et Bilinguisme, 2ème édition, Bruxelles: Pierre Mardaga.

Haugen, E. 1953. The Norwegian language in America, University of Pennsylvania Press.

Jean Pierre Cuq et Isabelle Gruco, Cours de didactique du français langue étrangère et seconde, PUG, 2005, 38040, Grenoble cedex, 504 pages.

Kannas, C. Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Paris: Larousse, 1994.

Krashen, S. Principales and practice in Second Language Acquisition, Oxford Pergamon, 1982.

Lado, R. Linguistics across Cultures. Ann Arbor: University of Michigan Press, 1957.

Landercy, A. et Renard, R. Eléments de Phonétique, Bruxelles: Didier, 1977.

Lüdi, G. Etre bilingue, Berne: Peter Lang, 2002.

Narvez, M. Bilinguisme et biculturalisme, l'enseignement des langues vivantes, Actes du séminaire national Partenariat «académies - établissements français à l'étranger», Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2001.

Olivier Bertrand et Isabelle Schaffner, Quel français enseigner ?, les éditions de l'école polytechnique, janvier 2010, 91128 Palaiseau Cedex, 381 pages.

Ricciardelli, L.A. «Creativity and Bilingualism», Journal of Creative Behavior, n° 26/4, 242-254, 1992.

Roman, A. La Grammaire arabe, Paris: PUF, collection « Que sais-je ? », 1990.

Stoll, C. «Le bilinguisme: une approche typologique», Bulletin APVL, Strasbourg, n° 54, 65- 76, 1997.

دراسة مقارنة لبعض الجوانب اللغوية للغة العربية واللغة الفرنسية

Vermes, G. et Boutet, J. France, Pays multilingue, Tome 2, Paris: L'Harmattan, 1987.

Vygotsky, L.S. Pensée et langage, Paris: Messidor/Editions Sociales, 1985.

Weinreich, E. Languages in Contact. New York: Linguistic Society of New York, 1953.